

27 octobre 2025

Campagne de promotion des Techniciens Supérieurs de l'Economie et de l'Industrie (TSEI) 2026 et accès au Corps des IIM

ACCES AU GRADE DE TSPEI

Les conditions statutaires pour être proposé au grade de Technicien Supérieur Principal de l'Economie et de l'Industrie (TSPEI) sont à la date du 31/12/2025 :

- ✓ Justifier d'au moins un an d'ancienneté dans le 8^{ème} échelon du grade de TSEI ;
- ✓ Justifier d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent.

Pour 2026, 2 agents pourront être promus : 1 par le tableau d'avancement et 1 par l'examen professionnel.

A noter que 20 agents (20 hommes) répondent à ces conditions statutaires pour 2026.

ACCES AU GRADE DE TSCEI

Les conditions statutaires pour être proposé au grade de Technicien Supérieur en Chef de l'Economie et de l'Industrie sont à la date du 31/12/2025 :

- ✓ Justifier d'au moins un an dans le 7^{ème} échelon du grade de TSPEI au 31/12/2025 ;
- ✓ Justifier d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent.

Pour 2026, 16 agents pourront être promus : 5 par le tableau d'avancement et 11 par l'examen professionnel.

A noter que 322 agents (70 femmes et 252 hommes) répondent à ces conditions statutaires pour 2026.

Les tableaux d'avancement pour les grades de TSPEI et TSCEI seront publiés sur Alizé fin décembre 2026.

ACCES AU CORPS DES IIM AU TITRE DE 2026

Pour être inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines (IIM), l'agent doit répondre aux critères suivants au plus tard au 1^{er} janvier 2026 :

- ✓ Avoir le grade de TSCEI ou de Technicien de Laboratoire de Classe Exceptionnelle (TLCE) ;
- ✓ Justifier de sept années de services effectifs dans un ou plusieurs des grades de TSCEI, TSPEI, TLCE ou TLCS.

Pour 2026, 15 agents pourront être promus dans le corps des IIM : 4 par la liste d'aptitude et 11 par l'examen professionnel.

PROCEDURE

Les dossiers de proposition (fiche de proposition rédigée par votre administration et vos trois dernières évaluations) doivent être transmis par les employeurs à SRH **au plus tard pour le 2 novembre 2025** par voie dématérialisée aux adresses suivantes :

bpct.promotions@finances.gouv.fr

valerie.memain@finances.gouv.fr

Les employeurs devront sélectionner les agents dont le parcours et les compétences sont remarquables conformément aux Lignes Directrices de Gestion (LDG) et veiller à une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes.

Les agents dont le dossier aura été retenu par l'instance collégiale compétente seront auditionnés par une commission présidée par le gestionnaire de corps.

La liste des agents promus dans le corps des IIM sera publiée sur Alizé fin janvier 2026

Consultez la note de lancement :



Retrouvez nos informations
sur notre site



UNSA-Cefi

Union Nationale des Syndicats Autonomes
Centrale Économie Finances Industrie
Bât Vauban - Pièces 1103 à 1121 Est 1

139, rue de Bercy - Télédéc 656
75572 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 53 18 60 92

Mél : syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr